



## **AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT**

Le PRÉSIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 18 octobre 2024, à une enquête publique sur le classement des rues Pauline et Piétri, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées :

**Territoire Cœur de Nice – 21, rue d'Angleterre – 06000 NICE**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

**du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024 inclus,**

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45.

En outre, Madame Odile BOUTEILLER, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, au Territoire Cœur de Nice :

**le lundi 18 novembre 2024, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
le vendredi 6 décembre 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit (Territoire Cœur de Nice – 21, rue d'Angleterre – 06364 Nice Cédex 4) ou par mail à l'adresse [enquete.procfoncieres@nicedazur.org](mailto:enquete.procfoncieres@nicedazur.org) au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre.